

Organisation économique et financière

La Commission exprime l'opinion que, bien qu'une action collective ne puisse être utilement entreprise à l'heure actuelle, cette circonstance ne diminue pas l'importance du travail de l'Organisation économique et financière. Elle signale trois tâches comme essentielles: premièrement, le compte rendu objectif et l'analyse périodique des tendances mondiales de la production et du commerce, qui peuvent être d'une grande valeur pour les gouvernements lors de l'élaboration de leur politique commerciale; deuxièmement, par l'intermédiaire des comités techniques et de l'Assemblée annuelle, la création d'occasions de rencontres à l'amiable entre personnes chargées de l'application de la politique commerciale; et troisièmement, tâche encore plus significative bien que moins généralement connue, la consolidation des principes de droit et des coutumes selon lesquels s'effectuent les transactions internationales. Beaucoup a été fait dans cette voie par l'élaboration de conventions modèles concernant certains domaines des échanges internationaux, tels que les règlements sanitaires, le dédouanement, les lettres de change, etc.

Dépressions économiques

Le problème des dépressions a suscité un vif intérêt chez tous les membres de la Commission et presque chaque orateur a fait allusion aux travaux en cours. Le délégué canadien, M. Martin, a signalé que sous la poussée des conditions modernes, la zone d'une dépression n'est pas limitée par la frontière nationale et, pour cette raison, les mesures efficaces pour combattre les dépressions doivent être d'ordre international. L'effet général des mesures prises par les gouvernements individuellement, pour contrecarrer les conséquences de la dépression, est d'ordinaire restrictif et préjudiciable au commerce d'autres pays qui, à leur tour, se voient forcés d'avoir recours à des mesures restrictives similaires. Le seul avantage qui peut résulter de telles mesures est de distribuer un revenu national amoindri plus également parmi le peuple et, de cette façon, d'atténuer quelque peu les pires effets de la dépression.

La Commission a exprimé l'avis que, pour envisager les problèmes de la dépression, il était de la plus haute importance que les pays s'abstiennent autant que possible de prendre des mesures dont l'effet serait d'améliorer temporairement leur situation intérieure au détriment des autres pays; en outre, que des mesures de ce genre sont susceptibles de provoquer des représailles et d'accroître les difficultés dans tous les domaines comme la chose a été amplement démontrée au cours de la dernière dépression. D'une façon particulière, on a souligné l'importance pour tous les gouvernements de s'abstenir à l'heure actuelle de toutes mesures susceptibles de déprimer davantage sur le marché mondial les prix déjà trop bas des matières premières et des denrées alimentaires. Il semble bien que si la plupart des pays n'avaient pas à tenir compte des répercussions défavorables sur leurs balances des paiements, ils préféreraient adopter des politiques destinées à accroître le pouvoir d'achat au moment des dépressions plutôt que d'instituer des mesures de restriction. Ceci soulève la question très importante de la coordination internationale des politiques nationales de lutte contre les dépressions.

Questions démographiques

La Commission a été saisie d'une proposition tendant à ce que l'Organisation économique et financière complète les études déjà entreprises en ce qui concerne le mouvement international des marchandises et des capitaux par une étude du problème des populations, et il fut décidé de prier le Conseil de créer un comité spécial chargé d'étudier d'une manière pratique les problèmes démographiques. Elle a, en outre, passé en revue les travaux du Bureau international du Travail sur la question des migrations colonisatrices et a noté qu'un comité intergouvernemental sur cette question était envisagé par l'Organisation du Travail.